

# Clauses du contrat de location de vélos/rollers (aux particuliers)

Hadrien Location Cycles met à votre disposition des vélos en état de marche :

## 1- CONDITIONS PARTICULIÈRES

Les vélos/rollers peuvent être livrés sur un lieu donné dans certaines conditions en accord avec le loueur.

Les vélos/rollers doivent impérativement être ramenés au point de départ de la location à l'exception d'un accord préalable avec le loueur.

Respectez la réglementation en vigueur sur les pistes cyclables qui est la même que sur une route classique.

Ne roulez pas sur le bord de plage.

Respectez le code de la route !

## 2- CONDITIONS GÉNÉRALES

A partir du transfert du vélo/rollers au locataire, celui-ci devient responsable du vélo/rollers, ainsi que de l'anti-vol. Tous les objets de prêt sont à rendre en état irréprochable.

Avec la signature du contrat de location, le locataire reconnaît l'état réglementaire et impeccable de la bicyclette/rollers. Les réclamations éventuelles sont à noter par écrit dans le contrat de location. Hadrien Location Cycles n'est dans aucun cas responsable, l'indemnisation n'est accordée dans aucun cas.

Le locataire est la personne spécifiée dans le contrat de location du vélo/rollers.

Fondamentalement seule cette personne est autorisée à utiliser le vélo/rollers. En cas de prêt du vélo/rollers à une tierce personne, le locataire porte l'entière responsabilité des dégâts qui pourraient être causés au véhicule par la tierce.

Pour chaque location, un casque (avec un kit de protection 3 points exclusivement pour les rollers) sera impérativement remis aux locataires. Le port de l'équipement de sécurité est "obligatoire", et le loueur décline toutes responsabilités en cas d'accident.

Une personne mineure se présentant doit disposer d'une autorisation parentale écrite.

La journée de location est de 8 heures.

Toute heure ou demie journée ou journée commencée est due en entier.

Le montant de la garantie ne peut en aucune façon servir pour couvrir une prolongation.

En plus de la caution exigée, il sera demandé au/à la locataire la présentation d'une pièce d'identité.

Le/la locataire s'engage à utiliser le cycle/rollers avec soin, à pourvoir à son entretien, à régler tous dommages causés à celui-ci, amendes et dépenses pour toute infraction à la circulation, etc...

Le vélo ou les vélos/rollers sont à rendre complets et avec les mêmes équipements que lorsqu'ils ont été pris.

Le/la locataire se déclare en outre en capacité de conduire le cycle/rollers loués.

### **3- INTERDICTIONS – IL EST STRICTEMENT INTERDIT :**

- de modifier le cycle/rollers loués, d'effectuer des réparations importantes,
- de sous-louer,
- de transporter un passager, par exemple sur le porte bagage, de surcharger le vélo
- de prolonger la location sans accord préalable, sous peine d'application du plein tarif.
- de monter et descendre les trottoirs

### **4- ASSURANCES – RESPONSABILITES**

Pour tous cycles/rollers loués, le/la locataire est toujours dénommé-e comme responsable des dommages corporels et/ou matériels qu'il/elle peut occasionner aux tiers à l'occasion de l'utilisation des cycles/rollers loués dont il/elle reconnaît avoir la garde juridique.

En vertu des articles 1383 et 1384 du code civil, le/la locataire sera tenu-e comme responsable des dommages occasionnés aux tiers.

Il/elle déclare être assuré-e et s'engage à contacter sa compagnie d'assurance pour tous dommages occasionnés à des tiers découlant de son usage du cycle/rollers loués.

#### **4-1. Vol et perte**

Le locataire porte responsabilité en cas de vol, pendant la durée de location le vélo se trouve sous son entière garantie et sous sa garde. Les vélos sont à protéger avec les moyens de protection remis contre le vol. Un vol doit être immédiatement signalé pour que le dommage soit transmis au service public d'ordre / police.

En cas de vol, le/la locataire devra régler la valeur du cycle/rollers à son cours.

Le/la locataire ne respectant pas les présentes conditions sera passible de dédommagements estimés par la personne qui loue les cycles/rollers.

## **5 -RETOUR DES VELOS/ROLLERS**

Le vélo ou les vélos/rollers sont à rendre complets et avec les mêmes équipements que lorsqu'ils ont été pris. Les vélos/rollers doivent être rendu propre et en bonne état. Tous les dommages causés sont à signaler immédiatement.

TOUTE LOCATION FAITE n'est pas remboursée.

CAUTION OBLIGATOIRE : 150 euros par vélo

Hadrien Location Cycles, Zac des truberdières 72220 ECOMMOY 06 74 49 12 31,  
info@location-cycles.com

Je soussigné-e.....

déclare avoir lu les clauses de location de cycle ci-dessus et m'engage par la présente à les respecter.

DATE : SIGNATURE :